



FRANC-TIREUR

BULLETIN D'INFORMATION DU SRA (SOLIDARITÉ RÉSISTANCE ANTIFA) / www.samizdat.net/solidarite

n° 12 / AVRIL 2003 / PRIX LIBRE

RÉPRESSION UN JOUR PRISON TOUJOURS!



AU SOMMAIRE

SRA TROIS ANS DE SOLIDARITE AVEC YVES p. 2 FTP MARSEILLAIS UN NOUVEAU PROCÈS ? p. 3

NO BORDER BILAN DES SUITES JUDICIAIRES DE LA RÉPRESSION p. 3

SOLIDARITÉ AVEC ROBERTARIPALDI, LES CHÔMEURS EN LUTTE, LES ANARCHISTES DE BARCELONE... p. 4



21 FÉVRIER 1995

Assassinat d'Ibrahim Ali par des colleurs d'affiches du Front national à Marseille.

3 AVRIL 1995

Action à l'explosif contre la villa du secrétaire départemental FN Maurice Gros (revendiqué FTP-Unité combattante «Albéric D'Alessandri»)

21 FÉVRIER 1996

Destruction à l'explosif du local du FN à Marseille d'où étaient partis les assassins d'Ibrahim (revendiqué FTP «Groupe Missak Manouchian»)

11 MARS 1997

Attaque à la grenade d'un local du FN au 22, rue Sainte-Cécile à Marseille (revendiqué Groupe de Partisans «Marcel Bonain»)

21 FÉVRIER 1998

Destruction à l'explosif d'un local du FN à Marseille (revendiqué FTP-Unité Combattante «Dimitri Cotorovitch»)

9 JUIN 1998

Destruction à l'explosif du nouveau local du FN au 22, rue Sainte-Cécile (revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean Robert»)

2 OCTOBRE 1998

Destruction à l'explosif du groupe électrogène du Stadium de Vitrolles avant un concert de Rock Identitaire Français (revendiqué FTP-Unité Combattante «Jean Robert»)

13 OCTOBRE 1999

Arrestation d'Yves Peirat et William Ferrari

6 FÉVRIER 2001

Début du procès d'Yves Peirat et de William Ferrari

23 FÉVRIER 2001

Verdict : 5 ans d'emprisonnement pour Yves Peirat et 125 000 francs de dommages et intérêts ; 18 mois (dont quatre fermes) d'emprisonnement pour William Ferrari. 650 000 francs de dommages et intérêts pour Yves et William.

2 OCTOBRE 2002

Yves est placé en isolement pour avoir affiché un tract dénonçant les conditions de détention des prisonniers, alors que Maurice Papon venait d'être mis en liberté

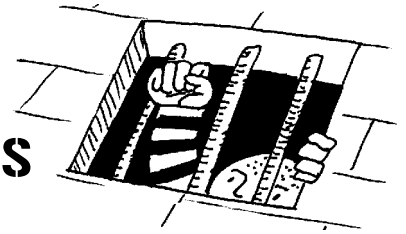
10 JANVIER 2003

Yves Peirat est libéré.

26 FÉVRIER 2003

Yves Peirat est convoqué par un juge d'instruction pour lui signifier sa mise en examen pour «tentative d'assassinat avec préméditation».

Solidarite Resistance Antifa

TROIS ANS DE
SOLIDARITE AVEC YVES

Dès l'annonce de l'arrestation des Francs Tireurs Partisans (FTP) à Marseille, le collectif SRA (Solidarité Résistance Antifasciste), structure née en 1994 pour venir en aide à des antifascistes allemands emprisonnés, a été relancée. Tout au long de la détention d'Yves (William est libéré sous caution en mars 2000), le SRA a multiplié les initiatives de soutien et a diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires un bulletin d'information, *Franc-Tireur* (12 numéros depuis février 2000).

Deux axes sont jugés prioritaires pour le soutien : la diffusion de l'information la plus large possible et la collecte de fonds.

Grâce à la collaboration entre le SRA et le Collectif Concert du CICP (CCC), la collecte d'argent a permis de participer, avec la famille, à l'ordinaire d'Yves tout au long de sa détention (puisqu'en prison tout se paye, et beaucoup plus cher). Le CCC a remis pour chaque concert (un par mois environ) 1000 francs (150 euros) au SRA (bien sûr, d'autres concerts ont également eu lieu à travers toute la France à l'initiative du Scalp/Reflex, de Maloka, de la CNT, Rastaquouère... cf. *Franc-Tireur* n°8, nov. 2001).

Pour certains concerts, les bénéfices sont intégralement reversés au SRA, permettant ainsi le financement de différentes initiatives (location de bus pour les manifs à Marseille en autres) et la parution régulière du bulletin *Franc-Tireur*.

Pour la diffusion de l'information, le SRA a édité, en plus du *Franc-Tireur*, un dossier de presse mis à jour régulièrement, a ouvert un site internet (<http://solidarite.samizdat.net>), a lancé une pétition de personnalités, organisé des conférences de presse, des meetings, des débats, des tables de presse, des manifs...

L'une de ces initiatives a été la tenue d'un meeting en avril 2000 à Paris autour du thème «Violences et Extrêmes droites en PACA», avec des représentants du comité de soutien marseillais (Comité Toursky) et de Ras l'Front Vitrolles (qui avec quelques camarades parisiens se démarqueront de la position officielle de Ras l'Front). Le mois suivant a eu lieu à Marseille une conférence de presse à laquelle participe le SRA, avec en outre Robert Bret, sénateur PCF des Bouches-du-Rhône.

Pendant ce temps, la pétition à destination des personnalités et réclamant la mise en liberté de Yves a continué de s'étoffer avec,

entre autres, les signatures de Pierre Vidal Naquet, Maurice Rasjifus, Lucie et Raymond Aubrac, José Bové, Gilles Perrault... Dans la même logique, une compil CD de soutien voit le jour à la rentrée 2000, ainsi qu'un tee-shirt (reprenant la pochette du CD), rapidement suivi d'un second tee-shirt et d'un livre (paru aux éditions Reflex) racontant l'histoire des FTP.

Le 17 septembre 2000, un nouveau débat est organisé à Paris sur le thème du «Devoir de Résistance» avec comme intervenant Jean Brugié (ancien Résistant) et Isabelle Sommier (sociologue). La journée s'est terminée par un concert de the Ex qui rassembla plus de 600 personnes.

Un peu plus tard, le SRA a lancé une campagne sur le thème «un an, ça suffit !» pour réclamer la libération de Yves après un an de détention préventive. Début décembre, le SRA défile derrière la banderole «Liberté pour Yves Peirat» lors de la manif contre les prisons à l'appel d'Act-Up.

Le procès, annoncé pour novembre 2000 et

reporté en décembre, a été précédé d'une manif à Marseille le 16 décembre. Le SRA a affrété un car pour descendre depuis Paris. Environ 500 personnes défilent sur la cannebière sur le thème «Liberté pour les antifascistes emprisonnés !». Le procès ayant lieu 3 jours après a finalement été repoussé au 6 février 2001. Qu'importe ! En février, on prend les mêmes et on recommence, mais en mieux. Le 3 février ce sont entre 700 et 1000 personnes qui défilent à Marseille pour

exprimer leur solidarité avec Yves et William, la plupart se retrouveront plus tard dans la soirée à l'Huilerie pour un concert de soutien au FTP. À nouveau, le SRA a affrété un car pour s'y rendre (80 personnes font le voyage), non sans faire une petite halte le matin à Vitrolles où nos camarades de Ras l'Front Vitrolles organisent une manif pour les cinq ans de la prise de la mairie par les Mégret.

Finalement le verdict tombe, lourd, très lourd pour Yves : cinq ans d'emprisonnement et plus de 750 000 francs d'amende (plus de 115 000 euros). Se pose alors pour nous le problème de savoir quel soutien nous pouvions apporter une fois le verdict tombé. Un SRA «de veille» se met en place, une équipe réduite continuant à récolter de l'argent, à faire circuler l'info en



carte de soutien au FTP

sortant régulièrement le bulletin *Franc-Tireur*, qui diffuse des textes de Yves mais parle aussi d'autres cas d'antifascistes emprisonnés ou inculpés, en France et à l'étranger.

Fin 2001, la justice rejette les deux demandes de mise en liberté conditionnelle ainsi qu'une demande de permission de trois jours pour passer les fêtes de fin d'année en famille.

En avril 2002, le SRA lance une campagne de «mi-peine», pour les deux ans et demi de détention, triste anniversaire. En mai, une permission de trois jours que Yves avait obtenue est annulée au dernier moment au motif de «risque de troubles à l'ordre public», des tracts réclamant sa libération ayant été distribués lors des manif anti-FN de l'entre-deux-tours à Marseille. Le SRA condamne cette annulation et diffuse un communiqué de presse. Finalement, Yves bénéficie de deux permissions dans les mois suivants.

Le SRA se mobilise à nouveau en octobre 2002 lorsque Yves est placé en isolement pour



la diffusion d'un tract intitulé «Même justice pour tous !» portant sur la libération de Papon (cf. *Franc-Tireur* n° 11) et surtout sur le maintien en détention de centaines de détenus âgés ou malades... Un communiqué de presse condamnant sa mise en isolement est diffusé et un rassemblement est organisé place de l'Opéra à Paris.

Le samedi matin suivant, c'est chez Papon que nous nous invitons pour réclamer la sortie du quartier d'isolement d'Yves et la levée des risques de sanctions (nous sommes à trois mois de sa date de sortie en conditionnelle). Deux banderoles sont tendues devant le domicile de l'ex-préfet et ex-ministre d'état, accompagné d'une diffusion de tract. ☺

UN NOUVEAU PROCÈS POUR LES FTP ?

Alors qu'à peine plus d'un mois venait de s'écouler depuis sa sortie de prison, et alors qu'il venait de passer plus de trois ans derrière les barreaux, Yves Peirat a été de nouveau convoqué, cette fois devant un juge d'instruction, le 26 février 2003. Cette convocation l'a informé de sa mise en examen pour "tentative d'assassinat avec préméditation" dans l'affaire relative à l'action des FTP contre la villa de Maurice Gros, un élu FN de la région PACA. Cette action, lors du procès en février 2000, avait été prescrite car considérée comme une destruction de matériel. Mais sa requalification, dans une nouvelle plainte déposée par le FN en 2000, a donné lieu à une nouvelle instruction. Pourtant, aucun élément nouveau n'a été jusqu'à présent versé au dossier, et de l'avis même des enquêteurs, les circonstances de cette action montre qu'il n'y avait aucune intention de tuer. Ainsi, cette mise en examen est non seulement pour le Front national un moyen de prolonger sa vengeance, mais aussi une épée de Damoclès que la justice fait planer au-dessus de la tête d'Yves... ☺

No Border

BILAN DES SUITES JUDICIAIRES DE LA RÉPRESSION DU CAMP

Les résultats obtenus par la répression du campement (flashball au milieu des manif, arrestations multiples et hasardeuses, gardes-à-vue quasi systématiques, jusqu'à un innéarrable arrêté d'interdiction de manifester à Strasbourg pendant les 4 derniers jours du camp...) montrent que cette volonté répressive ne s'est pas appuyée sur des bases solides (dossiers vides, mal ficelés...). Le fait d'être organisés dans la durée pour y faire face a suffit à démonter la plupart des chefs d'inculpation. C'est grâce aux nombreuses réponses que nous avons eu à nos appels à solidarité financière que nous avons pu financer les avocats et les frais de justice (ainsi que les mandats pour la personne qui a été incarcérée 3 mois). Voici un bilan précis des arrestations qui ont donné lieu à poursuites judiciaires.

PENDANT LE CAMPEMENT

★ Une des arrestations de la manif contre les centres de rétention le 25 juillet a donné lieu à une inculpation pour violence et outrage à agent de la force publique (main cassée). Comparution immédiate, la défense demande un report, maintient en détention provisoire. Refus des demandes de mise en liberté. Condamné le 21 août à huit mois dont trois fermes avec, en cours, une procédure civile pour dommage et intérêts. Le parquet fait appel, confirmation de la peine. L'incarcération donne lieu à des mesures spéciales (isolement avec refus des demandes de parler pendant plus d'un mois...)

★ Deux personnes arrêtés et inculpés pour vol et détérioration de bien public (drapeaux français et européens) : le procès a eu lieu le 25 février. Condamnés à un mois avec sursis, elles font appel.

★ Une personne arrêtée pour dégradation (un tag) et port d'arme (un couteau) : il a été jugé en son absence le 25 février, et condamné à 2 mois avec sursis.

★ Une personne inculpée pour transport d'armes de 6ème catégorie (des outils et du

câble électrique), procès le 25 février, un mois avec sursis. Il a fait appel. Ce

procès nous a donné l'occasion de reparler des infrastructures du campement puisque l'inculpé y avait activement participé et que c'est parce que son véhicule avait servi à transporter le matériel pendant toute la durée du campement qu'il s'était fait contrôler.

★ Deux personnes inculpées pour rébellion et dégradation sont passées en procès le 28 février, la réquisition du procureur est de 15 jours avec sursis et 1000 euros d'amende.



APRÈS LE CAMPEMENT

★ Le 23 août, 17 personnes occupent l'annexe strasbourgeoise du Ministère de la Justice pour obtenir une autorisation de parler pour le détenu et sa sortie d'isolement : intervention spectaculaire du GIPN, 48h de garde-à-vue, 24h en prison, puis comparution immédiate pour séquestration et violation de domicile. Les 17 sortent grâce au fait que le juge, sur réquisition des avocats, se déclare incompétent (la séquestration dans ce cas est passible des assises...), le parquet fait appel de cette incompétence, et les 17, rejugés à Colmar le 6 février, prennent... 15 jours avec sursis pour violation de domicile et sont relaxés pour la séquestration. La mobilisation a porté sur la défense de la pratique d'occupation (beaucoup de collectifs autonomes de sans-papiers se sont mobilisés à Paris)

★ Ce même 23 août, trois personnes sont arrêtées devant l'occupation et inculpées pour outrage et leur procès après avoir commencé le 20 mars, a été repoussé au 15 mai pour que le juge puisse entendre les flics qui ne s'étaient pas déplacés ; le procureur a requis 15 jours avec sursis et 300 euros d'amende.

EN COURS

★ 15 mai : procès des trois personnes arrêtées devant l'occupation du ministère de la justice

★ Les appels des deux personnes inculpées pour es drapeaux et de la personne inculpée de transport d'arme de 6ème catégorie, pour ces deux appels, il n'y a pas encore de date.

★ infos sur le mode de fonctionnement de l'équipe juridique sur www.noborder.org (on y trouve aussi les différents guides juridiques édités en diverses langues pour le campement) ou en écrivant à :

il-legalteam@lalune.org

★ soutien financier : envoyer les chèques établis à l'ordre de AAU à : il-legalteam, c/o CAE 21ter rue Voltaire, 75011 Paris. ☺



SOLIDARITES ICI ET AILLEURS

Italie SOLIDARITE AVEC ROBERTA RIPALDI

Les 13 et 14 février derniers a eu lieu le procès de Roberta Ripaldi (arrêtée 3 jours avant les manifestations de Gênes dans la cadre d'une enquête sur l'incendie de deux rideaux de fer de locaux du DS, parti social démocrate - voir Franc-Tireur n°8). Même si elle n'a pas été «lourde», la sentence a reconnu Roberta coupable de participation à association subversive et l'a condamnée à un an et huit mois. Cette sentence ne s'est basée bien sûr sur aucun fait certain de culpabilité et sur aucune preuve concrète; tout est basé sur des indices et des hypothèses indicatives fournis par les techniciens de Telecom (opérateur de télécom public) et sur de lointains souvenirs d'une journaliste qui se rappelle avoir parlé avec une femme lors du coup de téléphone de revendication. Roberta ne retournera pas en prison, mais son avocate a l'intention de faire appel. ☺



Espagne SOUTIEN AUX ANARCHISTES DE BARCELONE

Barcelone, 21 et 22 février 2003 : cinq personnes impliquées dans les centres sociaux ou autres mouvements qualifiés d'«anti-système» ont été arrêtées par brigades d'intervention. Ils sont accusés de faire partie d'une cellule anarchiste terroriste de Barcelone et comparaitront pour appartenance à une bande armée. À Barcelone, tous les ans, il y a pas mal d'attaques sur des banques, sièges de partis, entreprises de travail temporaire (selon une agence, 80 attaques en 2000/2001) et la police cherche des coupables. Quatre personnes ont été relâchées après avoir payé pour deux d'entre elles des cautions de l'ordre de 12 000 euros et 6 000 euros. La dernière est toujours en prison. Ils ont subi la loi antiterroriste, soit trois jours sans aucune relation ni avocats ni famille et ils ont été victimes de mauvais traitements en détention. Ils attendent désormais le procès sans savoir toujours de quoi on les accuse, sinon de terrorisme : or les cinq personnes arrêtées ne se connaissent que de vue... La solidarité s'organise : dès le dimanche 23 février, il y a eu un rassemblement devant la prefecture, puis la semaine suivante une manif hors de Barcelone, ainsi qu'un concert. À la fac autonome, quelques 500 étudiantEs ont coupé l'autoroute Barcelone-Madrid pendant 45 minutes en distribuant des tracts pour protester contre ces incarcérations. ☺



Paris CONDAMNATION D'UN CHOMEUR EN LUTTE

Suite à l'occupation collective, le 18 octobre 2001, de la direction de la direction du Centre d'action Social du 11^e arrondissement de Paris par une cinquantaine de chômeurs mal indemnisés (-de 25 ans ,petits salariés) pour obtenir des prestations légales du CASVP, Karim à été jugé par la 10^e chambre du tribunal de grande instance le 27 mars. Les accusations portées contre lui étaient de séquestration (d'environ une demi-heure, d'après les "victimes") et d'outrage envers la secrétaire de la directrice, ainsi que la directrice adjointe. Malgré la reconnaissance que cette action se soit déroulée sans dégradation, ni vol, ni violence, et ce soit terminée par une évacuation policière sans contrôle d'identité, Karim à été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve. Le tribunal à décidé l'exécution provisoire avec, obligation de : trouver un emploi, avoir un domicile stable, se soigner (le juge d'application des Peines définira la nature des soins- il semble que les juges aient trouvé Karim trop nerveux), et l'indemnisation des "victimes". A la demande des parties civiles (les deux membres de la direction, ainsi qu'une association du centre d'action social) le montant de l'indemnisation sera fixé lors d'une audience qui aura lieu le 5 juin. ☺

(source : infozone)

Toulon CONDAMNE POUR UN OEUF

Samedi 22 mars, 3000 à 4000 personnes manifestent contre la guerre en Irak. En fin de manifestation, le cortège passe devant un Mac Do situé sur l'artère principale de la ville, le boulevard de Strasbourg. Deux à trois oeufs frais frappent chirurgicalement les vitrines du fast-food. Yann, un de nos sympathisants, partie prenante de la salve ovipare, se fait aussitôt plaqué et menotté par des membres de la BAC, notoirement connus à Toulon pour leurs relents quasi-fascistes. Notre camarade est embarqué dans une voiture banalisée. Une partie des manifestants réagit, la tension monte. Quelques flics arrivent en renfort : bousculades, coups de matraque. Au bout d'une heure, la police cède et libère notre compagnon. Au moment de la confrontation entre police et manifestants, un jeune " beur ", qui ne participait pas à la manifestation, s'approche, curieux de voir ce qui se passe. Il est pris à partie par un flic, essaie de s'enfuir, pour finir interpellé de manière musclée et embarqué un peu plus loin.

Samedi soir, 21 heures, des policiers passent à l'adresse de Yann (chez ses parents) et y déposent une convocation au commissariat central de Toulon pour le lendemain. Yann y finit en garde à vue et passe en comparution immédiate lundi 24 mars, à partir de 14 heures. Une avocate de la LDH assure sa défense. Il est accusé de "rébellion et incitation à l'émeute". Il aurait blessé un policier au pouce et appelé la foule à le soustraire à son arrestation en criant "libérez-moi". Yann reconnaît avoir lancé quelques coups de pieds dans tous les sens. Stress, douleur intense aux poignets, on comprend la panique et la volonté de se dégager. Mais Yann ne reconnaît pas l'accusation de coups volontaires sur des policiers, ni celle d'avoir incité les manifestants à le libérer. Au contraire, il a essayé de les dissuader de le faire, craignant de subir les conséquences de la colère policière. Les policiers se sont portés partie civile. Leur avocat dénonce le fait que " force n'est pas restée à la loi ", les policiers ayant dû libérer un interpellé sous la pression d'une " bande de sauvages " (sic). Il demande un euro de dommages et intérêts. L'avocat général explique que " l'Etat a été mis en danger " dans une " démocratie qui ne peut pas exister sans ordre ". Il réclame un an d'emprisonnement dont quatre mois fermes. L'avocate réfute les accusations de " rébellion " et " incitation à l'émeute ". Elle demande la relaxe pure et simple. Après délibération, le tribunal reconnaît Yann coupable des faits qui lui sont reprochés et lui propose 240 heures de travaux d'intérêts généraux à effectuer dans les 18 mois. Le président précise que les TIG ne sont pas obligatoires, puisque " les travaux forcés n'existent pas en France ". Yann accepte, et se voit condamné à " un an d'emprisonnement sursis à 240 heures de travaux d'intérêt général à effectuer dans les 18 mois, un euro de dommages et intérêts pour la partie civile, et 300 euros pour les frais d'avocat de cette dernière ". Le jeune arrêté aussi lors de la bousculade police/manifestants est condamné à la même peine, sauf les 300 euros d'amende. Outre les 300 euros que Yann doit payer, les frais d'avocats se montent à 638 euros. Toute solidarité sera la bienvenue. ☺

Contact : groupe Nada, c/oACL, BP 5137, 83093 Toulon cedex. <http://fatoulon.lautre.net>

Courriel : fatoulon@lautre.net. Chèque à l'ordre de ACL



Appel aux groupes, collectifs, assos, individu(e)s : Si vous désirez organiser une soirée ou une journée sur le cas des FTP (débat, concert, projection, etc.), le SRA peut vous fournir du matériel : bulletins, affiches, cartes postales, CD de soutien, livres, ainsi qu'une vidéo relatant le début et les éléments de «l'affaire FTP». Il est possible qu'une personne du comité de soutien se déplace pour une intervention ; cela nécessite un peu de temps d'organisation, mais toutes les propositions et initiatives sont les bienvenues !

SOLIDARITE RESISTANCE ANTIFA

21^{er} rue Voltaire 75011 Paris / Tél. 01 43 48 54 95 / sra@samizdat.net / www.sammizdat.net/solidarite